

# **RÉSOLUTIONS AG 2015**

RESOLUTION 1 - L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé, approuve le rapport moral du président

**RESOLUTION 2** - L'Assemblée, après voir entendu le rapport financier et le rapport du contrôleur aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion

RESOLUTION 3 - Renouvellement des membres du comité: Catherine ROQUIGNY - Dominique BÉGUÉ

La cotisation pour 2016 est maintenue à 20 euros.

Nos membres qui, à l'occasion de l'Assemblée Générale, désireraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant par chèque bancaire, postal ou en espèces.

Nous vous remettrons votre nouvelle carte de membre actif 2016 qui annule et remplace celle de 2015

Ceux qui ne pourraient pas assister à l'Assemblée Générale pourront utiliser le bulletin d'appel de cotisation et l'adresser à l'adresse ci-après: A.A.R.C. 161 chemin de l'Étringa 74390 - Châtel

Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 2016.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, chère adhérente, cher adhérent, l'expression de nos sentiments distingués.

(Résultat du budget 2015 qui vous sera présenté à l'Assemblée Générale)

## VOTRE ATTENTION! Nous vous conseillons.....

### Si vous participez à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

-De remplir, dès à présent, le bulletin « appel de cotisation 2016 » (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

### Si vous ne participez pas à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- -Remplissez dès à présent le « pouvoir » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 22 décembre 2015. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.
- -Remplissez également le bulletin « appel de cotisation 2016 » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle.

#### APPEL DE LA COTISATION 2016 (20 euros)

La cotisation est désormais appelée **UNE SEULE FOIS** dans l'année, à réception de ce document. Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, nous vous invitons à utiliser ce document pour:

- Effectuer votre règlement lors de l'Assemblée Générale (1) en le remettant rempli à l'entrée de la salle
- Nous faire parvenir votre règlement (1) si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale

Le montant de ma cotisation pour 2016 (20 euros) que je remets au trésorier ou que j'adresse à l'A.A.R.C. 161 chemin de l'Étringa 74390 - Châtel

(1) rayer les mentions inutiles